

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/27/SPCG affectant un terrain sis à Djibouti au Ministère de l'Enseignement pour la construction de bâtiments scolaires.

n° 64/27/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1964

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de la Côte Française des Somalis, un terrain, d'une superficie de sept mille neuf cent quarante-huit mètres carrés environ, sis à Djibouti, quartier de la Plaine (lot n° 12) et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 796. Ce terrain est destiné à la construction de bâtiments à usage scolaire.